

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 251

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 250 du Gouvernement

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de donner un temps suffisant aux OAA pour adapter leurs activités.